



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des patients BPCO contre la covid-19

Question écrite n° 37024

Texte de la question

Mme Valérie Gomez-Bassac attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnes atteintes de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), une maladie qui touche 4 millions de Français bien que seul un million d'entre eux en soit conscient. Grands oubliés de cette crise, les patients BPCO souffrent d'une maladie grave, lourde et qui les impacte d'une façon irréversible, engendrant notamment une défaillance quasi complète de leur système respiratoire et parfois, la mort. 700 000 personnes atteintes de cette pathologie - sur les un million diagnostiquées - sont aujourd'hui dans un état grave, faute de prévention, et 150 000 d'entre elles survivent sous assistance respiratoire. Ainsi, dans un tel contexte de pandémie respiratoire où la covid-19 est cause de pneumonies virales aiguës, il paraît évident que les patients BPCO soient considérés comme des personnes à risque. Et pourtant, ce n'est pas le cas. Depuis le début de la crise sanitaire, jamais la BPCO n'a été priorisée, ni même évoquée. C'est un nombre considérable de personnes hautement vulnérables qui est tout bonnement laissé à l'abandon, alors qu'elles apparaissent de façon évidente comme les plus exposées aux risques que peut présenter le coronavirus. Pour figurer dans la liste des individus à risque, ces personnes sont obligées de présenter « deux insuffisances », quelle que soit la violence de l'obstruction permanente des bronches qu'elles présentent. De plus, les patients BPCO ne sont absolument priorisés dans le cadre de la vaccination, malgré leur fragilité respiratoire bien plus inquiétante que celle de nombreux seniors en bonne santé. C'est pourquoi elle souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement afin que la question des patients BPCO soit traitée, s'il compte faire figurer ces personnes vulnérables dans la liste des personnes à risque et enfin s'il compte, comme il est nécessaire de le faire, les prioriser dans le cadre de la vaccination.

Texte de la réponse

La stratégie vaccinale en France est élaborée par le ministère des solidarités et de la santé après avis de la Haute autorité de santé (HAS), autorité publique indépendante à caractère scientifique. La HAS a recommandé de vacciner contre la Covid-19, en priorité, les personnes les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et les plus exposées au virus, pour tenir compte de l'arrivée progressive des vaccins. La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie respiratoire chronique qui constitue un problème de santé publique important, et qui constitue une comorbidité forte face à la Covid-19. A ce titre, toute personne âgée de plus de 50 ans atteinte de BPCO est éligible à la vaccination.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Gomez-Bassac](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37024

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1972

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5402